



AVIS PUBLIC

CONCERNANT LE DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DU VILLAGE D'ABERCORN POUR LES ANNÉES 2027-2028-2029

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière du Village d'Abercorn, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2027, 2028 et 2029 a été déposé à mon bureau le 11 septembre 2026. Toute personne peut prendre connaissance de ce rôle à l'hôtel de ville situé au 10, rue des Églises Ouest, à Abercorn aux jours et heures normales d'ouverture, soit de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi (le bureau est fermé les vendredis)

Il est également possible de consulter les informations concernant le dépôt du rôle triennal d'évaluation sur le site internet de la MRC de Brome-Missisquoi à l'adresse suivante : <https://www.mrcbm.qc.ca/role-devaluation-fonciere>.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision à ce sujet, conformément à la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

1. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin disponible au <https://www.mrcbm.qc.ca/demande-de-revision> ou au bureau du Village d'Abercorn;
2. Être transmise au plus tard le 30 avril 2027 (date limite) par le formulaire en ligne, par la poste ou en personne à l'adresse indiquée ci-dessous.

MRC de Brome-Missisquoi

Service d'évaluation

749, rue Principale

Cowansville, (QC) J2K 1J8

www.mrcbm.qc.ca

evaluation@mrcbm.qc.ca

Tél.: 450 266-4900 Poste 1

3. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC de Brome-Missisquoi en vigueur au moment du dépôt de la demande et applicable à l'unité visée. Utiliser l'URL suivant pour accéder au règlement de la MRC de Brome-Missisquoi : <https://www.mrcbm.qc.ca/reglements?mot-cle=tarification>.

Donné à Abercorn, ce 15 septembre 2026

Me Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et greffier-trésorier